

Charte Mppu Charter

Mouvement Politique pour l'Unité – Politics for Unity Movement*

PRÉAMBULE

La politique, tant au niveau local qu'au niveau international, est aujourd'hui soumise à des tensions énormes provoquées par des problèmes mondiaux, souvent inédits. En même temps, le monde est toujours plus interdépendant et manifeste une conscience nouvelle de la dignité et des droits des individus et des peuples. Et, comme c'est souvent arrivé dans l'histoire, et précisément dans ce genre de scénario complexe, surtout face à de grands défis, on voit mûrir de toutes parts des idées, des visions, des perspectives nouvelles.

C'est ce qui s'est passé pour les premières idées apparues sur les décombres du deuxième conflit mondial, lorsque Chiara Lubich¹, ayant compris que l'amour réciproque entre les peuples était possible, se mit à le promouvoir. Une lumière venait de s'allumer au cœur de l'obscurité tragique du XX^e siècle.

De cet idéal d'unité² – pour lequel l'agir politique représente l'« amour par excellence »³ et qui, au fil des ans, a rassemblé en un projet commun les rêves personnels et sociaux d'un grand nombre de personnes, les incitant à se dépenser pour l'humanité – est né le Mouvement politique pour l'unité, un laboratoire international d'innovation politique dont le but est de :

- **contribuer à construire un futur qui ne s'oriente pas vers une globalisation injuste ou uniforme, mais vers un monde uni par l'intermédiaire de relations politiques qui expriment estime et amour réciproques entre les groupes sociaux, entre les villes, entre les peuples, et où tous puissent se reconnaître dans une autorité, unique et soumise à l'alternance, portant sur les domaines communs au niveau mondial ;**
- **promouvoir et défendre les valeurs fondamentales de la personne et des peuples, en privilégiant**

¹ Chiara Lubich (1920-2008), fondatrice en 1943 du Mouvement des Focolari, est considérée comme l'une des personnalités spirituelles les plus marquantes du XX^e siècle. Elle s'est trouvée engagée en première ligne dans la communion ecclésiale, dans l'œcuménisme, dans le dialogue interreligieux et celui avec des personnes de convictions non religieuses, en promotrice infatigable d'une culture de l'unité et de la fraternité entre les peuples. (www.centrochiaralubich.org)

² « (...) l'Idéal de l'unité, une idée qui a animé mon existence et celle du Mouvement des Focolari que je représente. Un Idéal en lequel beaucoup reconnaissent un don que Dieu a voulu faire aux hommes et femmes de notre temps. Un don gratuit pour tout un chacun, qui ne demande aucune inscription ni appartenance, qui, loin de faire acception des personnes selon leur culture, religion, ou parti politique, éclaire chacun sur ce qui l'unit aux autres et valorise les saines distinctions et l'originalité de la contribution que chacun peut apporter au dessein commun de l'humanité... Celui qui a fait don à l'humanité de la fraternité, don essentiel, c'est Jésus. Avant de mourir, il a prié ainsi : "Père que tous soient un" (cf. Jn 17,21). » (Chiara Lubich, L'Europe unie pour un monde uni, Congrès du Mouvement Européen, Madrid, 3 décembre 2002).

³ « Le rôle de l'amour en politique est, en effet, de créer et de maintenir les conditions qui favoriseront les autres expressions de l'amour : l'amour des jeunes qui veulent se marier et ont besoin d'un logement et d'un travail ; l'amour pour leurs études des étudiants qui ont besoin d'écoles et de livres ; l'amour des entrepreneurs qui, pour développer leur entreprise, ont besoin de routes, de chemins de fer, de normes précises. La politique est donc l'amour par excellence qui, rassemblant les talents des personnes et des groupes, les valorise dans un projet commun, où chacun peut réaliser librement sa propre vocation. Elle permet également la collaboration entre eux car elle est la plateforme où se rencontrent les besoins et les ressources, l'offre et la demande, et elle favorise un climat de confiance entre les uns et les autres. La politique peut être comparée à la tige d'une fleur qui soutient et nourrit continuellement des pétales : les pétales de la communauté qui ne cessent de fleurir » (Chiara Lubich, Innsbruck, 9 novembre 2001. Congrès Européen « Mille villes pour l'Europe »).

* Mise à jour de l'en-tête et de la traduction anglaise du "Mouvement politique pour l'unité" - juin 2020

les plus faibles, en actant politiquement la fraternité universelle, en soutenant des politiques économiques fondées sur l'utilisation sociale des biens et sur le partage mondial des ressources, sur le respect de l'environnement et sur des parcours de justice et de liberté ;

- **soutenir des dispositifs institutionnels** qui répondent aux dynamiques d'unité et de distinction entre les différents niveaux des communautés politiques, **et des modèles décisionnels pluriels et relationnels**, qui soient fondés soit sur des réseaux sociaux et institutionnels actifs, soit sur des procédures participatives continues afin de renforcer la démocratie de chaque peuple ;

*Les Centres du Mouvement politique pour l'unité – Politics for Unity Movement – Mppu
au nom des personnes qui, dans le monde entier, y adhèrent,
réunis les 23 et 24 juin 2016 à Castel Gandolfo, Italie*

s'engagent à appliquer la présente Charte :

PREMIÈRE PARTIE

PRATIQUE, PENSÉE, FORMATION, COOPÉRATION, DIFFUSION

Art. 1 – L'AGIR POLITIQUE

Les personnes qui adhèrent au Mppu – de manière ouverte et libre, qu'elles aient des responsabilités dans les institutions ou les partis, ou dans la fonction publique à quelque niveau que ce soit, qu'elles opèrent dans les études ou la recherche dans le domaine social et politique ou encoresoient engagées dans la citoyenneté active – agissent concrètement pour :

tisser des **relations qui s'inspirent de la fraternité universelle** : entre elles, dans leur propre parti et entre différents partis, dans les institutions, dans tous les domaines de la vie publique, dans les relations entre États ;

comprendre en profondeur l'histoire, le rôle et le but de leur propre projet politique et de celui des autres, de l'institution dans laquelle elles opèrent et des autres institutions, de leur ville et de celles des autres, de leur peuple et des autres peuples... en « agissant envers les autres comme nous voudrions qu'ils agissent envers nous »⁴ ;

renouveler constamment un amour politique authentique envers **leur ville, leur région ou leur pays**, en ayant conscience d'agir **selon et pour un horizon politique mondial** ;

faire leurs les souffrances du monde actuel et les blessures encore ouvertes des personnes et des peuples, et participer à des actions visant à **remédier aux divisions et à résoudre les conflits**, en promouvant des parcours de réconciliation ;

proposer des programmes équitables où **les citoyens et les peuples les plus défavorisés** soient mis à la première place de l'agenda politique, en promouvant la culture du don, conscientes qu'elle peut générer des événements positifs et inattendus capables de **centupler les résultats** escomptés;

considérer l'**exercice de la politique comme l'arrière-plan du rôle politique de l'ensemble du corps social** et faciliter le dialogue avec et entre les réalités économiques, sociales, culturelles, afin

⁴ Il existe une loi universelle, exprimée dans les livres saints des religions principales et dans les textes sapientiaux de nombreuses cultures, si précieuse qu'on l'appelle la Règle d'or : « Faire aux autres le bien que nous voudrions qu'ils nous fassent et ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fassent. »

d'acheminer les initiatives de tous vers un projet commun ;

renouveler sans cesse **le pacte entre élus et électeurs** bien au-delà du jour des élections, en étant attentives aux aspects éthiques, participatifs et programmatiques du mandat auquel chacun doit concourir, **détaché de tout intérêt personnel**, selon ses propres tâches et compétences ;

développer **leur responsabilité et leurs compétences dans l'action politique, technique, diplomatique ou dans la recherche** et saisir toutes les occasions d'apporter leur contribution au renouvellement du style politique, des différentes politiques, des relations internationales, des lois et des dispositifs institutionnels locaux et internationaux ;

exercer leur propre rôle politique ou technique au service du bien et des biens communs, en les mettant au-dessus de tout intérêt partiel, **rendre compte de leur action et de l'usage des ressources** de manière continue et transparente.

Art. 2 - UNE NOUVELLE CULTURE POLITIQUE

La **culture politique**, dont le Mppu est porteur et qu'il entend diffuser, se développe par la rencontre et le dialogue entre l'idéal de l'unité, accompagné de ses bonnes pratiques, et la pensée politique à l'œuvre dans l'histoire et dans les réalités contemporaines⁵.

L'**effort de recherche et d'études** s'appuie principalement sur la collaboration de l'École Abba⁶ et de l'Institut Universitaire Sophia⁷ – toutes deux expressions, comme le Mppu, du Mouvement des Focolari –, de cours universitaires et postuniversitaires, de groupes de recherche et de chercheurs qui se consacrent à une lecture des savoirs à la lumière de l'idéal de l'unité.

Dans ce but, le Mppu privilégie le **travail interdisciplinaire et interculturel**, car il est convaincu que l'enrichissement réciproque peut contribuer à mettre en lumière les valeurs de chaque peuple⁸, pour parvenir à une compréhension partagée de la réalité mondiale et en faire une référence commune **vers un humanisme fondé sur la culture de l'unité**.

Art 3 - FORMATION

Le Mppu promeut **une formation politique qui s'appuie sur le témoignage et sur la culture** dont il est porteur, par la mise en valeur d'expériences, d'idées et de réalisations politiques constructives provenant de divers contextes historiques, géographiques et culturels. Dans ce but, il organise :

- **des rencontres périodiques** où les politiciens, les diplomates, les fonctionnaires, les chercheurs et

⁵ Les « inondations naissent d'un dialogue avec la culture établi par les Focolari depuis un certain temps : un dialogue entre la sagesse qu'offre le charisme de l'unité et les multiples domaines du savoir et de la vie humaine, tels que la politique, l'économie, la sociologie, les sciences humaines et naturelles, la communication, la pédagogie, la philosophie, l'art, la santé, l'écologie, le droit, et d'autres encore. (Chiara Lubich, Message au Voluntaryfest, Budapest, 16 septembre 2006).

⁶ Centre d'études du Mouvement des Focolari, actif depuis 1991.

⁷ L'Institut Universitaire Sophia (IUS) est un centre de formation et de recherche académiques où se rencontrent l'existence et la pensée, les diverses cultures et disciplines, dans un contexte fortement relationnel. Il a son siège à Loppiano - Incisa in Val d'Arno (Florence). Dans le futur, l'ouverture de sièges locaux ayant des objectifs spécifiques de recherche est prévue dans d'autres pays.
<https://www.sophiauniversity.org/>

⁸ « Je rêve d'un rapprochement et d'un enrichissement réciproques entre les diverses cultures du monde, afin qu'elles donnent naissance à une culture mondiale qui porte au premier plan ces valeurs qui ont toujours été la vraie richesse de chaque peuple et que celles-ci s'imposent comme une sagesse globale. (...) Je rêve d'un monde uni dans la variété de peuples qui se reconnaissent tous dans une unique autorité soumise à l'alternance. Je rêve donc déjà d'une anticipation des cieux nouveaux et des terres nouvelles, comme cela est possible ici-bas. Je rêve beaucoup, mais nous avons devant nous un millénaire pour voir tout cela réalisé. » (Chiara Lubich, Città Nuova 2000, n°1).

les citoyens actifs puissent partager expériences, idées et projets pour les confronter avec : a) l'idéal de l'unité ; b) leurs implications dans la vie et l'action politiques ; c) les bonnes pratiques ;

- **des congrès, séminaires, tables de travail, forums** où approfondir des questions politiques spécifiques et ouvrir des discussions dans un climat d'écoute réciproque et de collaboration, et dans le respect des différentes visions et appartenances, afin de mûrir des idées et des solutions partagées et de les diffuser dans les domaines d'action de chacun ;
- des parcours de formation et de débat **pour des jeunes** intéressés à l'étude et au renouvellement de la politique et des politiques ; **des lieux formatifs communautaires**, interdisciplinaires et interculturels, des ateliers d'idées et d'initiatives concrètes de citoyenneté active et de participation politique aux réalités locales ou dans des institutions nationales et internationales.

Art. 4 - COOPÉRATION

Le Mppu coopère constamment avec les instances analogues du Mouvement des Focolari engagées **dans le dialogue avec la culture contemporaine** dans les divers domaines sociaux et les diverses disciplines. Il poursuit ainsi l'un des buts spécifiques⁹ de ce mouvement.

Il agit en synergie avec le Mouvement Humanité Nouvelle¹⁰ et le Mouvement Jeunes pour un Monde Uni¹¹ tous ceux qui, jeunes ou adultes ayant fait leur l'idéal de l'unité, sont engagés **dans des projets de citoyenneté active** ou de sensibilisation, ou bien pour renouveler activités humaines et structures sociales, afin de renforcer l'effet de ces actions.

Le Centre international collabore, pour ses activités auprès des institutions internationales, avec l'ONG **New Humanity**¹².

Il adhère également à des activités communes promues ou par d'autres associations ou bien **avec ou par des organismes et des institutions ayant des buts semblables aux siens**.

Art. 5 - DIFFUSION

Pour proposer et **diffuser ses idées et expériences**, le Mppu se sert d'initiatives publiques, d'études et de publications, de moyens de communication actuels, adaptés et efficaces ainsi que de toute autre initiative qu'il juge opportune.

⁹ Cf. Statuts généraux du Mouvement des Focolari, But spécifique, art. 6 § e).

¹⁰ Humanité Nouvelle – dimension sociale du Mouvement des Focolari – se propose, par l'engagement professionnel et civique (ou de citoyenneté active), de contribuer au renouvellement des relations, des structures et de la vie de la cité, en s'efforçant de trouver, ensemble, des solutions concrètes aux grands problèmes de l'humanité. www.umanitanuova.org

¹¹ Les Jeunes pour un Monde Uni (JPMU - Y4UW), présents dans 180 pays, de cultures, religions et nationalités diverses, unis dans le choix de vivre pour la fraternité universelle et de se préparer – par l'étude et l'engagement civique – à en faire le centre et le but de la politique, de l'économie, du travail, de la sauvegarde de l'environnement, du sport, de la communication, de la science, de l'art. www.y4uw.org – www.unitedworldproject.org

¹² ONG internationale, active dans plus de 100 pays. Depuis 1987, New Humanity jouit du statut consultatif spécial à l'ONU auprès de l'ECOSOC et depuis 2005 du statut consultatif général. Depuis 2008, elle est reconnue comme ONG partenaire de l'UNESCO. Elle participe aux programmes de la Commission européenne.

DEUXIÈME PARTIE

LE RÉSEAU DES CENTRES MPPU ET LES RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT DES FOCOLARI POUR L'ORGANISATION INTERNE, LA PRÉSIDENTE, LES RESSOURCES.

Art. 6 - LE CENTRE INTERNATIONAL

Les activités du Mppu dans le monde sont coordonnées par **une structure de service essentielle** constituée d'un Centre international formé de trois à neuf personnes. Tous les membres doivent assurer une collaboration personnelle active aux tâches du Centre et prendre part à des réunions périodiques. Ils sont choisis au moyen d'un processus délibératif et électif ouvert et transparent, tel que décrit aux articles 8, 9, 10 et suivants.

Art. 7 - PRÉSIDENT, CO-PRÉSIDENT, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le/la Président(e) **soutient et facilite le travail de l'ensemble du réseau du Mppu dans le monde**. Il/elle veille à ce que soient toujours poursuivis, à tous les niveaux, les objectifs de la présente Charte. Il/elle assure les relations entre les centres du Mppu dans le monde et entre le Mppu et le Centre du Mouvement des Focolari et toutes ses subdivisions. Il/elle représente officiellement le Mppu international.

Il/elle garantit la présence au siège du Centre international. Il/elle suspend l'exercice de ses fonctions politiques dans les institutions et les partis durant son mandat.

Il/elle exerce sa fonction en étroite collaboration avec un(e) Coprésident(e) et un(e) Secrétaire ayant une fonction d'organisation générale. Président(e), Coprésident(e) et Secrétaire s'engagent à **assurer, dans les relations internes et externes et en toute initiative, l'application des principes fondamentaux du Mppu**.

Art. 8 - LE PROCESSUS PARTICIPATIF ET DÉLIBÉRATIF

Dans le courant du sixième mois précédant son échéance (voir art. 13), le Centre international prépare un document récapitulatif de son mandat, qu'il envoie aux Centres nationaux et à la Présidente du Mouvement des Focolari. Au cours du même mois, chaque Centre national, constitué ou en cours de constitution (voir art. 12), prépare et envoie au/à la Secrétaire du Centre international **une liste d'un maximum de cinq candidat(e)s en vue du renouvellement du Centre international**, accompagnée de photos, de brefs curricula et d'autre matériel de présentation, qui peut être diffusé après accord préalable en connaissance de cause.

Le/la Secrétaire du Centre international vérifie que les candidatures reçues répondent aux critères essentiels exprimés aux art. 6 et 7 ; assure la traduction des curricula dans les langues principales utilisées par les Centres nationaux ; envoie, au plus tard dans le courant du cinquième mois précédant l'échéance du mandat, la liste des candidats **à tous les Centres nationaux constitués et en cours de constitution** et, pour information, à la Présidente du Mouvement des Focolari.

Les Centres nationaux organisent, suivent et recueillent les résultats d'**un processus participatif et délibératif** qui doit avoir au moins les caractéristiques suivantes : a) un dialogue approfondi à l'intérieur du Centre national et de chaque centre local ; b) une mobilisation large et ouverte des personnes qui adhèrent au Mppu dans les différents territoires (voir art. 1) ; c) une phase délibérative bien préparée dans le but d'identifier des indications programmatiques internationales et les trois noms visés au paragraphe suivant.

Au plus tard quarante-cinq jours avant l'échéance du mandat du Centre international, **les Centres nationaux** constitués et en cours de constitution envoient au/à la Secrétaire du Centre international **ses propres indications programmatiques et la proposition de trois candidat(e)s**. Au moins un(e) parmi ces trois candidat(e)s doit être de nationalité différente et de provenance géographique différente par rapport aux membres du Centre national. Tout au plus un(e) candidat(e) peut être proposé(e) en dehors de la liste composée et envoyée par le Centre international ; en ce cas, le Centre national doit accompagner cette candidature hors liste d'une motivation adéquate ainsi que de tous les éléments d'information utiles.

Art. 9 - NOMINATION DES MEMBRES DU CENTRE

Au moins trente jours avant sa propre échéance, le Centre international envoie à la **Présidente du Mouvement des Focolari** les résultats du processus participatif et délibératif visé à l'article précédent. La Présidente, tenant compte de ces résultats et étant dotée du pouvoir d'indiquer une autre personne, **nomme les membres du Centre international** (voir art. 6).

Art. 10 - PREMIÈRE CONVOCATION ET ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE

Le Centre international ainsi composé est convoqué par son/sa doyen(ne) pour une session programmatique de travail non inférieure à trois jours. Précédé d'une discussion approfondie, le premier acte de cette session est **l'élection, à la majorité des deux tiers, successivement du/de la Président(e) et du/de la Coprésident(e)**. Ceux-ci/celles-ci choisissent parmi les membres restants du Centre international **le/la Secrétaire**.

Au terme de cette session, les documents suivants sont envoyés à tous les Centres constitués ou en cours de constitution : a) la composition du Centre international ; b) **le document programmatique du mandat accompagné d'un budget triennal de dépenses** ; c) **l'agenda de la première année du mandat**. Ces mêmes documents sont remis à la Présidente du Mouvement des Focolari.

Art. 11 - LES CENTRES NATIONAUX ET LOCAUX

Les Centres Mppu nationaux et locaux sont constitués selon la géographie politique et en coordination avec le Centre international. Ils sont composés, en tenant compte du développement du Mppu *in loco*, **de manière analogue** au Centre international, comme indiqué aux articles 8, 9, 10 et 13 de la présente Charte, sous réserve que la nomination des membres visée à l'art. 9 se fasse de concert entre le Centre international (ou le Centre national quand il s'agit des centres des régions ou des villes) et qui représente, à chaque niveau territorial, le Mouvement des Focolari.

Là où ces centres ne sont pas encore constitués, les initiatives du Mppu peuvent être confiées – par le Centre international, ou par les Centres nationaux selon le niveau territorial, et après avoir entendu les délégués du Mouvement des Focolari *in loco* – **à une personne qui le coordonne temporairement durant la phase de constitution**.

Les Centres locaux, nationaux et le Centre international, dans le respect de leur autonomie et de leurs diverses tâches, maintiennent des relations continues, intenses et réciproques, contribuent à l'agenda et assument **une responsabilité commune** dans les choix majeurs concernant le développement du Mppu dans le monde.

Art. 12 - MAJORITÉ QUALIFIÉE

Dans les cas de décisions à prendre à la majorité, chaque organe collégial (voir articles 6 et 11) agit sur la base de la majorité des **deux tiers** des membres effectifs. Lors des votes, qui peuvent avoir lieu au cours du processus participatif et délibératif visé à l'article 8, la majorité des deux tiers des membres présents doit être atteinte.

Art. 13 – DURÉE DES MANDATS ET REMPLACEMENT DES MEMBRES

Tous les membres des Centres aux niveaux international, national et local restent en exercice **trois ans** et **ne** peuvent être reconduits **plus de deux fois consécutivement**. En cas de démission ou d'empêchement, la Présidente du Mouvement des Focolari, ou qui la représente auprès des Centres nationaux ou locaux, pourvoit à de nouvelles nominations en accord avec le Centre international (ou avec le Centre national quand il s'agit des centres des régions ou des villes). Si ces démissions ou empêchements concernent le/la Président(e) ou le/la Coprésident(e) ou le/la Secrétaire des centres Mppu, on procède tout de suite comme indiqué à l'art. 10. Dans ce cas, il est possible d'exprimer le vote par correspondance, ou par l'intermédiaire d'autres moyens de télécommunication.

Art. 14 - PROJETS ET RESSOURCES

Le Centre international peut recourir à la collaboration de New Humanity ou d'autres ONG opportunément identifiées, organismes par l'intermédiaire desquels il pourra également participer aux concours qui prévoient des financements institutionnels opportuns. Les Centres nationaux et locaux peuvent recourir, dans leurs pays respectifs, à des organismes et associations au niveau national et régional.

Le Mppu subventionne ses propres activités, tout en sauvegardant les principes de **sobriété, transparence et publicité**, y compris par des aides provenant de personnes ou entités qui en partagent les buts et/ou les projets.

Les comptes rendus des activités du Mppu, y compris les bilans, seront rédigés par chaque Centre qui les publiera sur son propre site ou sur son site de référence.

La participation des membres des Centres Mppu, à tous les niveaux, est gratuite, à l'exception de la figure du Secrétaire Général, dont la collaboration peut être gratuite ou payante¹³.

Les centres peuvent recourir à des collaborations bénévoles ou rétribuées qui, dans le cas où elles exigeraient le partenariat d'ONG ou d'autres organismes, devront faire l'objet d'un accord préalable.

Art. 15 - APPROBATION ET RÉVISION

La présente Charte a été rédigée **à la suite d'un processus participatif** mondial dans le cadre du Mppu et a été présentée le 3 mai 2016 au Conseil Général du Mouvement des Focolari, qui l'a approuvée. Elle entre en vigueur après avoir été signée par les représentants des Centres Mppu présents à Castel Gandolfo, Rome, Italie, le 24 juin 2016. Toute révision de celle-ci, proposée par le Mppu ou par le Conseil Général du Mouvement des Focolari, devra suivre le même parcours d'approbation.

¹³ « à l'exception de la figure du Secrétaire Général, dont la collaboration peut être gratuite ou payante » : Amendement complémentaire, proposé aux centres Mppu et aux délégués centraux du MdF, approuvé le 20/04/2018